



# Comisión de Inclusión Social, Democracia Participativa y Derechos Humanos de CGLU

## HABITAT III: DOCUMENT THÉMATIQUE SUR VILLES INCLUSIVES

### COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

#### 1. Premières considérations

La Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains de CGLU se félicite de voir la reconnaissance que le Groupe de travail pour Habitat III attribue aux questions d'inclusion sociale et d'égalité d'accès aux droits humains dans les villes contemporaines.

En tant que partie intégrante de la plus grande association mondiale des Villes et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), cette Commission se félicite également de voir comment la reconnaissance du rôle des gouvernements locaux pour construire des villes inclusives est de plus en plus importante. En conséquence, le CISDPDH réitère la nécessité de promouvoir des politiques visant à renforcer le travail de ces gouvernements de briser des barrières pour les conduire à des villes inclusives et solidaires.

#### 2. Observations spécifiques

- Le document contient une description très détaillée des problèmes liés à l'urbanisation et à la transformation sociale, en rendant compte d'un **paradoxe essentiel**: d'une part, les villes sont les incubatrices principales d'opportunités et de connexions entre individus et groupes, des diversités et des processus d'autonomisation des personnes. De l'autre, c'est surtout dans les villes qu'on trouve les conditions d'inégalité les plus exacerbées, comme les bidonvilles (« *slums* ») et les périphéries socialement et économiquement exclues.
- Le document insiste aussi pertinemment sur les **aspects multidimensionnels de l'exclusion sociale** et sur l'intersection de plusieurs « formes d'inégalités aux niveaux social, juridique, spatial, culturel, politique et environnemental, tout en aggravant encore plus les privations et les inégalités ». Ces phénomènes d'exclusion menacent la cohésion entre les personnes et conduisent à la montée du racisme et de l'intolérance, ainsi qu'à la stigmatisation de certains groupes. D'autre part, l'existence de nombreuses inégalités conduit à la montée de la criminalité dans un environnement d'insécurité.

- En outre, le document porte un regard très critique sur les processus générateurs d'exclusion, en reconnaissant que **les modèles actuels de développement urbain** basés sur la compétitivité des villes, sur l'attractivité vis-à-vis des entreprises et sur la « marchandisation des terres et la spéculation qui en réalité » **ne sont pas capables de créer un modèle durable d'inclusion sociale** et, au contraire, produisent de l'exclusion.
- Par conséquent, le document suggère deux éléments fondamentaux pour lutter contre l'exclusion urbaine, qui sont (1) l'engagement politique pour une urbanisation inclusive et (2) une série de mécanismes et d'institutions pour garantir les droits humains.

### 3. Recommendations

- En premier lieu, la Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participatif et Droits Humains de CGLU tient à rappeler que le sommet Habitat III sur les Établissements Humains s'étend à l'ensemble des établissements humains de la planète. Bien que la question de l'habitat soit posée avec urgence dans les territoires urbains, nous croyons que l'Agenda de l'Habitat est une opportunité pour interroger plus globalement la durabilité de l'urbanisation massive du monde. Nous suggérons, donc, que, dans le cadre de ses travaux préparatoires, ONU-Habitat questionne le modèle urbain par rapport au reste de la planète non-urbanisée, et qu'il explore les liens entre les politiques de développement rural et urbain. Il serait aussi pertinent d'interroger plus structurellement la viabilité de l'urbanisation massive et la capacité des villes à vraiment absorber les aspirations émancipatrices des personnes, en sachant que, comme le mentionne dans le document, dans la plupart des cas il existe de plus grandes inégalités au niveau des villes que des pays.
- D'autre part, quand le Document Thématique fait référence aux inégalités et à la façon dont les conditions de l'exclusion se renforcent mutuellement, il semble important de décrire la manière dont ces exclusions multiples portent des conséquences sur le territoire de la ville, en fragmentant l'espace urbain et en créant des barrières. Nous voulons souligner que cette fragmentation urbaine est non seulement subie par les plus pauvres, mais qu'elle est aussi créée par la tendance au retrait et l'isolement des plus riches. Ce phénomène dû garantir la nature intrinsèquement commune de la ville. Nous pensons, donc, que la façon de donner sens à la construction de la ville comme un espace commun de façon juste, démocratique et durable est **le Droit à la Ville pour tout le monde**.
- Dans ce contexte, la Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains rappelle l'importance de reconnaître le droit à la ville dans le Nouvel Agenda Urbain, comme un droit individuel et collectif de tous les citoyens. **Le droit à la ville signifie que les territoires des villes et leurs alentours sont considérés comme des espaces pour l'exercice et le respect des droits**, afin d'assurer que les personnes ont

accès aux ressources, services, biens et opportunités que la ville permet d'une façon juste, universelle, démocratique et durable.

- Par conséquent, **le Droit à la Ville est une approche transversale** qui permettrait d'enrichir nombreux aspects du Nouveau Agenda Urbain dans chacune des recommandations politiques. Cela signifie:
  - Des villes où les droits humains de tous les habitants sont respectés, protégés et accomplis;
  - Des villes démocratiques, transparentes et participatives basées en l'autonomisation citoyenne;
  - Des villes comme biens communs pour tous les habitants, où les droits humains ont priorité sur le processus de privatisation et spéculation, qui inexorablement conduisent à l'exclusion des groupes fragiles de la population, et où la réhabilitation des centres historiques et quartiers populaires ne résulte pas en leur gentrification.
  - Des villes durables que maintiennent une relation équilibrée et respectueuse avec le territoire rural environnante et ses ressources naturelles.
  - Des villes dont les économies sont visées à garantir le bien-être de leurs habitants, et sont basées en les ressources et le développement économique local endogène et durable, sans essayer d'attirer investissements internationaux comme une priorité sur tout le reste ;
  - Des villes multiculturelles et accueillantes qui valorisent la présence de leurs migrants;
  - Des villes où les espaces publics sont accessibles par tous et reconnus comme espace de rencontre social, échange culturel, vie politique et économique, et, spécialement, endroits essentiels pour la liberté d'expression.
  - Des villes où l'exercice des droits culturels est essentiel pour l'inclusion sociale.

Pour les grandes grandes métropoles, le droit à la ville implique des **agglomérations polycentriques** –c'est-à-dire, construites avec les périphéries, dans l'équité territoriale y d'une façon décentralisé. Ainsi, tous les territoires pèsent réellement et ont une visibilité.

- Aussi, la diversité des droits et la variété de formes spécifiées dans la section 2 (« Conscience des droits de tous à l'accès universel aux services basiques de qualité ») pourraient être analysées d'une façon plus holistique, à partir du **concept du Droit à la Ville**.
- En outre, la Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains réaffirme **le lien nécessaire entre inclusion sociale, la démocratie participative et les droits humains** pour stimuler villes inclusives, solidaires, démocratiques et durables.

- De plus, la Commission souligne le fait que, dans la crise politique mondiale actuelle, **le Document Thématique pourrait se référer plus à la démocratie locale et au rôle central des gouvernements locaux** pour renforcer celle-ci et, par conséquent, l'inclusion sociale. En fait, les gouvernements locaux sont plus proches aux citoyens, **permettent une participation plus effective aux processus de prise de décisions qui affectent leur vie quotidienne**. Par conséquent, les gouvernements locaux travaillent quotidiennement, à travers de leurs politiques publiques et la participation de leurs citoyens, de « contribuer à la construction des villes inclusives, habitables, justes, démocratiques, durables et agréables; à appuyer des processus d'organisation sociale, à renforcer la cohésion sociale et à construire des citoyens actifs et responsables ; en contribuant à construire économies urbaines justes, inclusives et solidaires, capables de garantir l'inclusion productive et de renforcer les secteurs économiques populaires ». (Charte de la Ville de Mexico pour le droit à la Ville).
- À cet égard, il est important de mentionner l'importance de la [Charte-Agenda Mondiale des Droits Humains dans la Cité](#), adoptée par CGLU en 2011. Ce document énumère onze droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux basiques et suggère que des plans d'action à court et moyen terme afin de mettre en œuvre ces droits. Cette Charte pourrait servir de base pour **un nouveau contrat social local**, capable de renouveler l'engagement commun de tous les acteurs urbains, avec les citoyens, pour générer des villes démocratiques, justes, inclusives, solidaires et durables pour tous les habitants, sans discrimination. **Par conséquent, la Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains considère que l'incorporation de la Charte-Agenda pour guider les documents préparatoires serait une contribution important aux discussions pour les débats d'Habitat III.**
- Cette Commission rappelle aussi le besoin d'investissements publiques et la nécessaire **consolidation des finances locales** fondées sur un système fiscal local progressif, sur des transferts de l'État basées sur des critères d'équité territoriale et sur la création des Fonds de Développement Local, pour répondre à la grande demande de logement, de services et d'infrastructures résilientes des villes en croissance.
- Nous soulignons également la nécessité du Document Thématique de se référer à **tous les groupes les plus défavorisés et aux minorités, notamment LGBT, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées** dans ses recommandations, ainsi que de suggérer des mesures pour fomentier leur égalité et participation.
- Le document devrait aussi **aborder la question des habitants de rue et la criminalisation des occupants des espaces publics**, comme les travailleurs informels, que ne sont pas mentionnés dans le document –qui se concentre majoritairement en les habitants de « *slums* ».

- Le document devrait insister plus en la **relation entre la justice environnementale et inclusion sociale**, car les communautés marginalisées tendent à habiter plus dans des territoires à risques environnementaux nocives que les groupes les plus riches/non-marginalisés.
- En outre, l' « ensemble des mécanismes et institutions » nécessaires pour mettre en œuvre l'inclusion sociale dans les villes mentionnées dans le document pourrait être plus détaillée et spécifique. Par exemple, il pourrait mentionner des cas concrets **politiques publiques liées à l'inclusion sociale**, l'approche par les droits dans la prestation des services publiques et de mécanismes indépendants de protection des droits humains, comme les Défenseurs des Droits Locaux, les processus de plaintes, les organismes de lutte contre la discrimination, la formation et le suivi de l'action des agents du secteur publique et la sensibilisation des citoyens, par exemple, afin d'aider les gouvernement locaux, régionaux et nationaux qui veulent travailler pour des villes inclusives et solidaires. Il pourrait aussi encourager l'action des réseaux de gouvernements locaux qui travaillent en ce sens, en partageant leurs approches et leurs expériences sur le droit à la ville.

#### Références:

[Pour un Monde de Villes Inclusive](#). Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains de CGLU, 2013.

[Inclusion Sociale et Démocratie Participative. De la discussion conceptuelle à l'action locale](#). . Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains de CGLU et Institut de Gouvernement et Politique Publique de l'Université Autonome de Barcelone (Espagne).

[Observatoire Villes Inclusives](#), un espace d'analyse et réflexion sur les politiques locales d'inclusion sociale. Il contient plus de soixante cas d'études de politiques novatrices en matière de développement communautaire, d'accès aux services de base, d'égalité de genre, de protection de l'environnement ou d'éradication de la pauvreté, parmi d'autres. L'initiative a été développée avec l'appui scientifique du Prof. Yves Cabannes de l'*University College of London* (15 études de cas) et d'une équipe de chercheurs du Centre d'Études Sociales (CES) de l'Université de Coimbra, qui a travaillé sous la direction du Prof Boaventura de Sousa Santos (50 études de cas). Avec cet Observatoire, la Commission prétend détecter et étudier des expériences réussies qui peuvent apporter des éléments d'inspiration à d'autres villes pour la conception et mise en œuvre de leurs politiques d'inclusion sociale.

[Charte de la Ville de Mexico pour le Droit à la Ville](#), 2010

[Principes directeurs de Gwangju pour des Villes des Droits Humains](#) (Principes de Gwangju), 2014.

[Déclaration de la Première Rencontre Mondiale des Gouvernement Locaux pour le Droit à la Ville](#), Saint-Denis, Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains de CGLU, 2012.

[Déclaration de Mexico](#), Séminaire Internationale des Gouvernements Locaux pour le Droit à la Ville, Ville de Mexico, 2015.

[Charte de Canoas pour le Droit aux Villes et Métropoles Solidaires](#), Forum des Autorités Locales pour des Métropoles Solidaires, Canoas, FALP

[Les Autorités Locales de périphérie, pour des Villes et métropoles solidaires, durables, démocratiques et citoyennes, Déclaration de Pikine, FALP, 2011](#)

[Métropoles Solidaires, Durables et Démocratiques](#), 2eme rencontre du Forum des Autorités Locales du Périphérie pour des Métropoles Solidaires, Getafe, 2010

[Agenda 21 de la Culture](#), Commission de Culture de CGLU, 2006